

Les « Sonacotras » de Massy dans la grève des loyers (1975 – 1980)

De 1975 à 1980, 130 foyers Sonacotra seront en grève des loyers, solidarisant 27 nationalités et jusqu'à 30.000 personnes. C'est la première grande mobilisation politique et antiraciste franco – immigrée en France. Les partis traditionnels de gauche et syndicats ont souvent mis du temps à s'associer à cette lutte. A Massy, malgré quelques « retards au démarrage », ce ne fut pas le cas et cette grève a bénéficié du soutien des organisations de gauche et de la population.

Mais de quoi s'agit-il ? La brève présentation « nationale » de cette grève qui suit est issue d'informations tirées de 3 sites (cf. ci-dessous) très bien documentés : *odysseo.generiques*, le *GISTI* et enfin « Le laboratoire d'urbanisme insurrectionnel ». On peut y ajouter un livre publié par la mouvance Marxiste Léniniste qui fut particulièrement active dans l'organisation et le soutien à cette grève.

Après quoi, nous verrons comment les 2 foyers Sonacotra de Massy, celui de la rue Victor Basch (300 résidents) et celui de la rue Ampère 590 résidents) ont prit très tôt une part active dans cette grève.

Le contexte national : 275 foyers, 73.000 résidents (cf. les 3 sites ci-dessous)

La **Sonacotral**, Société Nationale de Construction de logements pour les Travailleurs Algériens est créée en 1956 en pleine guerre d'Algérie. Pour le gouvernement, il s'agit de répondre à plusieurs défis : celui de la construction et de la gestion de foyers pour les travailleurs migrants ; celui de la résorption des bidonvilles ; mais aussi le contrôle de la population algérienne majoritairement acquise au FNL et participant activement à son finançant. Après l'indépendance en 1962, l'organisme deviendra la **Sonacotra**, Société Nationale de Construction de logements pour les Travailleurs. Aujourd'hui, c'est l'Adoma. La Sonacotra se développe rapidement du fait de l'explosion de la demande de logement de la main d'œuvre immigrée qui arrive en masse, d'Afrique du nord d'abord, puis d'Afrique sub-saharienne, dans le contexte économique florissant des Trente Glorieuses. En 1973, la Sonacotra compte 275 foyers répartis sur toute la France, hébergeant plus de 73 000 résidents.

Le mouvement des résidents s'inscrit dans la mobilisation des travailleurs immigrés qui revendiquent de meilleures conditions de travail et de logement et combattent le durcissement des conditions de séjour des étrangers en France dans les années 1970. En 1975, une « grève des loyers » débute au foyer Romain-Rolland de Saint-Denis. Massy est tout de suite dans la lutte comme nous l'illustrerons ci après. Cette grève va se propager à l'ensemble de la France, rassemblant au plus fort des mobilisations 130 foyers et jusqu'à 30 000 grévistes. Protestant contre la hausse généralisée des loyers qu'ils jugent alors indécentes en comparaison avec la qualité de vie qu'offrent ces foyers (en 1975, le SMIC est à 910 F / mois pour 173 h, le loyer d'une chambre à 235 F en région parisienne ; en moyenne, un résident envoie 300 F / mois à sa famille et 43 % des résidents assurent avoir moins de 200 F / mois pour vivre). La Sonacotra, en déficit, procède régulièrement à des augmentations; les résidents grévistes dénoncent également l'état de délabrement précoce des structures ainsi que les méthodes de répression utilisées contre leur mouvement, mettent en cause les règlements intérieurs, et demandent la reconnaissance des comités de résidents, et, dans de nombreux cas, le départ des « *gérants racistes* ».

La lutte perdure jusqu'en 1980, date d'aboutissement des négociations entre les grévistes et la Sonacotra. Les résidents obtiennent alors le changement du personnel d'encadrement et une plus grande consultation des résidents pour les décisions de règlement intérieur ainsi qu'une réglementation des augmentations.

La grève des loyers dans les 2 foyers de Massy : un témoignage

Écoutons Taieb, responsable local et national du comité des résidents, parler de ces années de lutte :

« Je travaillais sur la ZI de Massy, faisant des études le soir, et je me suis logé au 18 rue Ampère. On faisait des réunions dans les chambres ; j'ai tissé des relations : les gens, ils ont besoin d'aide, pour écrire, pour lire le courrier, faire des papiers. J'étais scandalisé qu'on laisse ainsi les gens dans l'ignorance, je me trouve dans un foyer

où le directeur, il est recruté sur la base qu'il était ancien parachutiste en Algérie. Dès qu'un frère vient visiter son frère dans le foyer, il lui bloque la chambre, le gars il reste dehors : j'étais scandalisé. J'ai commencé à dire au gens : vous êtes quand même des gens libres, vous payez vos logements, pourquoi on vous bloque, on n'est pas dans une prison ici, on est dans un foyer de travailleurs. Et les gens commencent à percevoir ça. Et un jour, c'était début 75, j'ai provoqué une grande réunion, il y avait 700 personnes dans la cour du foyer. Et donc on a tenu cette réunion, le directeur n'a pas compris. On a décidé de faire un comité de résidents, de s'organiser avec des revendications très simples, pas d'espionnage, liberté à l'intérieur du foyer. Et donc on a écrit ces revendications.

Alors, j'ai appelé tous les partis politiques sur Massy, le maire de Massy, Claude Germon, Gildas Leroux du PSU, c'est un ami, j'ai appelé le curé Alain Baubière et un autre curé, le père Jean Pé. J'ai appelé un certain nombre de personnes, le parti communiste, le PCMLF, Lutte Ouvrière, les syndicats, CGT, CFDT, pour le PS, c'est François Morel. Il y avait Jacky Renaudineau, c'était le pilier du comité de soutien aux résidents, il était doux, il fait parler avec le cœur. Et j'ai dit : « écoutez, on n'est pas ici pour se tirailler, ici on se trouve dans un truc de revendication très basique, donc pas la peine de vous tirailler, si chacun veut faire valoir sa politique, ce n'est pas la peine. » Et donc, on a entamé une grève des loyers. On a eu des difficultés : le directeur du foyer, il a payé des gens pour m'intimider, des lumpens du foyer, pour me menacer physiquement, pire..., me proposer de l'argent pour arrêter le mouvement. Notre mot d'ordre, c'était liberté, améliorer le quotidien, accès libre au foyer, une culture au foyer, car il n'y a rien. Président du comité des résidents, j'ai appelé la direction de la Sonacotra et, après les menaces physiques contre moi, je leur ai dit : « j'ai été menacé dans ma chair par le directeur du foyer ; qu'il arrête ces agissements autrement, tous les foyers vont se mettre en grève ». Entre foyers, on a fait un groupe de choc, provoqué des réunions un peu partout : 144 foyers se sont mis en grève des loyers. La Sonacotra, elle, est devant un phénomène qu'elle n'a pas compris. Et les menaces commencent, du ministre de l'Intérieur (Poniatowski), ce n'est plus le petit commissaire local. Pour les responsables du mouvement, on ne dort plus au foyer, on va chez des soutiens. On a passé 5 ans comme cela ; la Sonacotra ne touche pas un sou, une année, deux années, il y a un laisser aller dans le foyer, mais le laisser aller il ne vient pas de nous : négociez, on va organiser les choses avec vous. A la fin, ils ont négocié : après 5 ans, nos revendications ont été acceptées ».

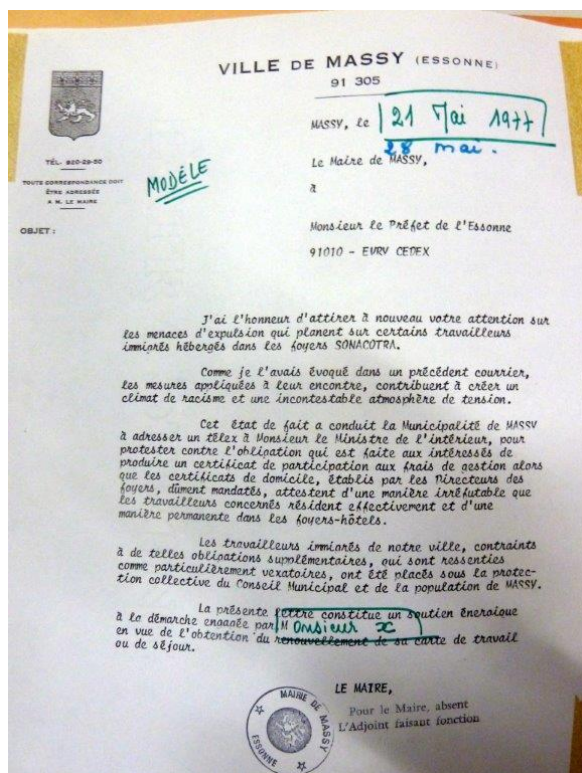
A Massy : intimidations, perquisition, rafles, solidarité avec les grévistes

Tous les documents cités ici proviennent des archives municipales de Massy. Les intimidations envers les résidents grévistes et leurs responsables ne cesseront jamais.

Voilà par exemple l'extrait d'une lettre d'Avril 1977 du comité des résidents au Maire de Massy : « Le jeudi 14 avril 1977 à 5h du matin, les forces de police investissent les foyers de Massy, Verrières,

Sainte Geneviève et Chilly. A Massy, ils procèdent à des perquisitions dans toutes les chambres, accompagnées du directeur, sans mandat de perquisition, agissant avec violence et de manière raciste. Ils emmènent 35 travailleurs au dépôt de Nanterre afin de les expulser. Parmi les 35 arrêtés, plus d'une vingtaine ont été expulsés de France, la délivrance de la carte de séjour des autres refusée sous le prétexte qu'ils ne présentaient pas de quittance de loyer ».

Le 21 mai 1977, le Maire de Massy, Claude Germon, écrit au préfet de l'Essonne, pour chaque résident menacé, avec Telex au Ministre de l'Intérieur « pour protester contre l'obligation qui est faite aux intéressés de produire un certificat de participation aux frais de gestion alors que les certificats de domicile, établis par les directeurs de foyers, atteste de manière irréfutable que les travailleurs concernés résident effectivement et de manière permanente dans les foyers – hôtels.... La présente lettre (ci-dessous) constitue un soutien énergique à la démarche engagée par Monsieur ... (nom du résident) ... en vue de l'obtention du renouvellement de sa carte de travail ou de séjour ».



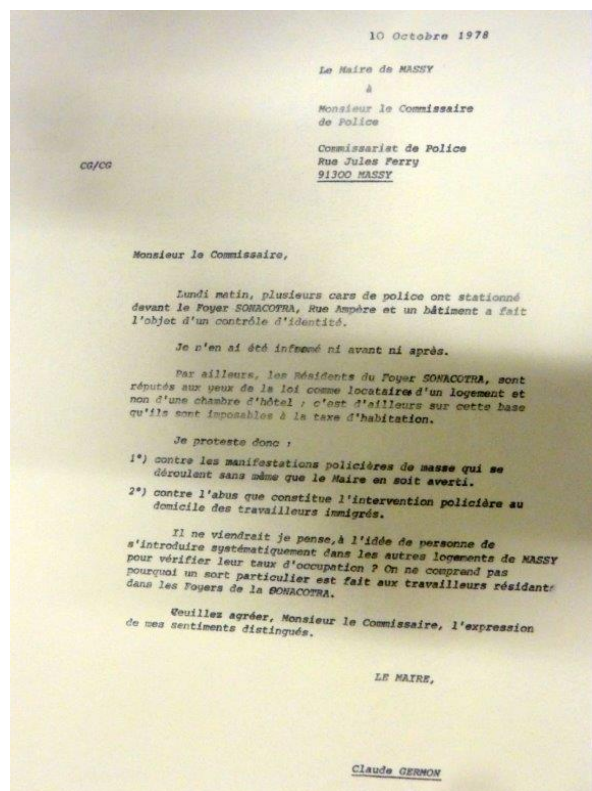
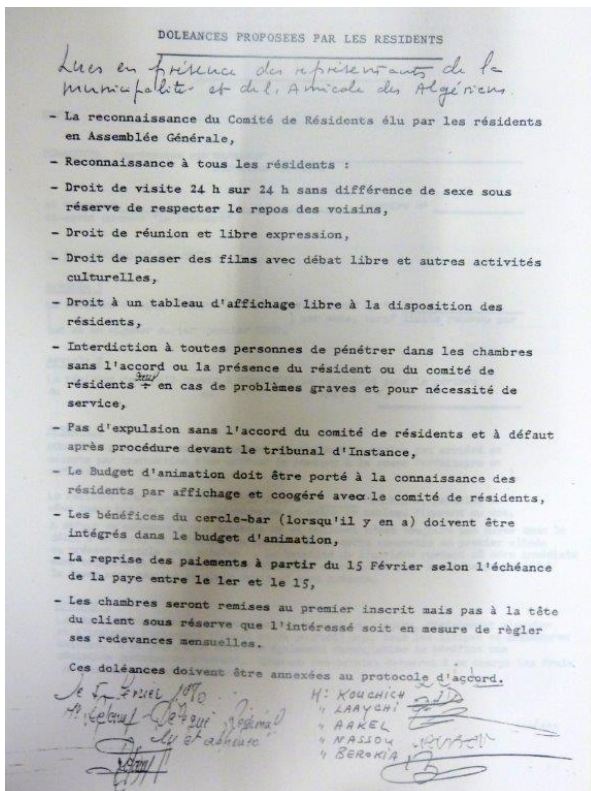
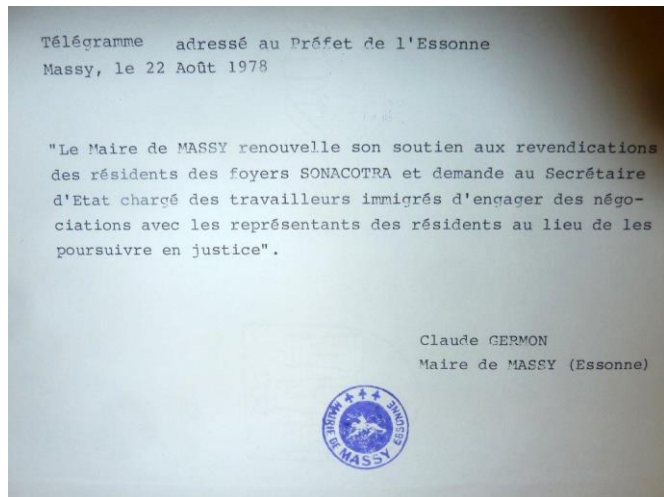
Un tract du 14 mai 1977 signé des 2 comités de résidents et du comité de soutien appelle la population au rassemblement le samedi 14 mai, devant le foyer Ampère, pour soutenir les revendications des résidents pour le « *renouveau de nos papiers et l'exemption d'impôts locaux* ».

Le 7 août 1977, le comité des locataires écrit au Ministre des Finances contestant « *une imposition de taxe locative passant en une année de 150 F à 299 F, soit son doublement, alors que le coût de la vie a augmenté de 10 à 15%* ». Dans cette même lettre, les résidents font état de la très mauvaise qualité du logement, de l'isolation inexistante dans les chambres et de leur petitesse (6 m²) ou de pièces communes exigües pour la collectivité : pour le foyer Victor Basch, de 13 étages, il y a 24 chambres de 6 m² par niveau, 4 douches et 4 WC, 2 petites cuisines chacune pour 12 personnes avec un équipement de rangement, de vaisselle et de cuisine très insuffisant, et une seule petite buanderie.

Le 22 août 1977, Claude Germon, envoie un télégramme au préfet de l'Essonne : il « *renouvelle son soutien aux revendications des résidents des foyers Sonacotra et demande au Secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés (Stolereu) d'engager des négociations avec les représentants des résidents au lieu de les poursuivre en justice* ».

Le 10 octobre 1978, le maire écrit au commissaire de Police de Massy « *protestant contre les manifestations policières de masse qui se déroulent sans même que le Maire en soit averti ; et contre l'abus que constitue l'intervention policière au domicile des travailleurs immigrés* ».

Le 5 février 1980, après 5 ans grève, un protocole d'accord est signé entre le Comité des résidents et la Sonacotra en présence de représentants de la municipalité et de l'amicale des Algériens. Y est annexé une page de doléances demandées par les résidents (cf. ci-dessous)



Pour conclure, nous reprendrons l'analyse de *Odysséo – Génériques* : « la lutte a donc pris fin en 1980 sur des négociations foyer par foyer. Mais ce n'était pas un échec total et de loin. Les résultats obtenus sont marqués par la plate-forme élaborée par le comité de coordination. Bien sûr, le statut de locataire n'est pas obtenu mais les règlements intérieurs sont profondément modifiés. Il faut penser qu'avant la grève, les locataires n'avaient même pas le droit de recevoir quelqu'un dans leur chambre, cependant que le gérant y pénétrait quand il voulait. Cela a changé et les droits de réunion et les comités de résidents ont été reconnus, même s'ils étaient très encadrés. Les hausses de redevance ont été limitées et les saisies sur salaires en général annulées. »

Xavier Guyon - Février 2019

Bibliographie

- de **Odysséo – Génériques** : collection périodiques du Comité de coordination des foyers Sonacotra en lutte
<http://odysseo.generiques.org/ark:/naan/a011378301568rp3f9w>
<http://odysseo.generiques.org/ark:/naan/a0113757070837lp4wq>
- du **GISTI** : <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/lutte.html>
- du **Laboratoire urbanisme insurrectionnel** : Blog avec analyse et documents
<https://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.com/2014/02/sonacotra-lapartheid-en-france.html>
- **Livret ML sur la grève des loyers** : <http://archivescommunistes.chez-alice.fr/ucfml/ucfml3.pdf>

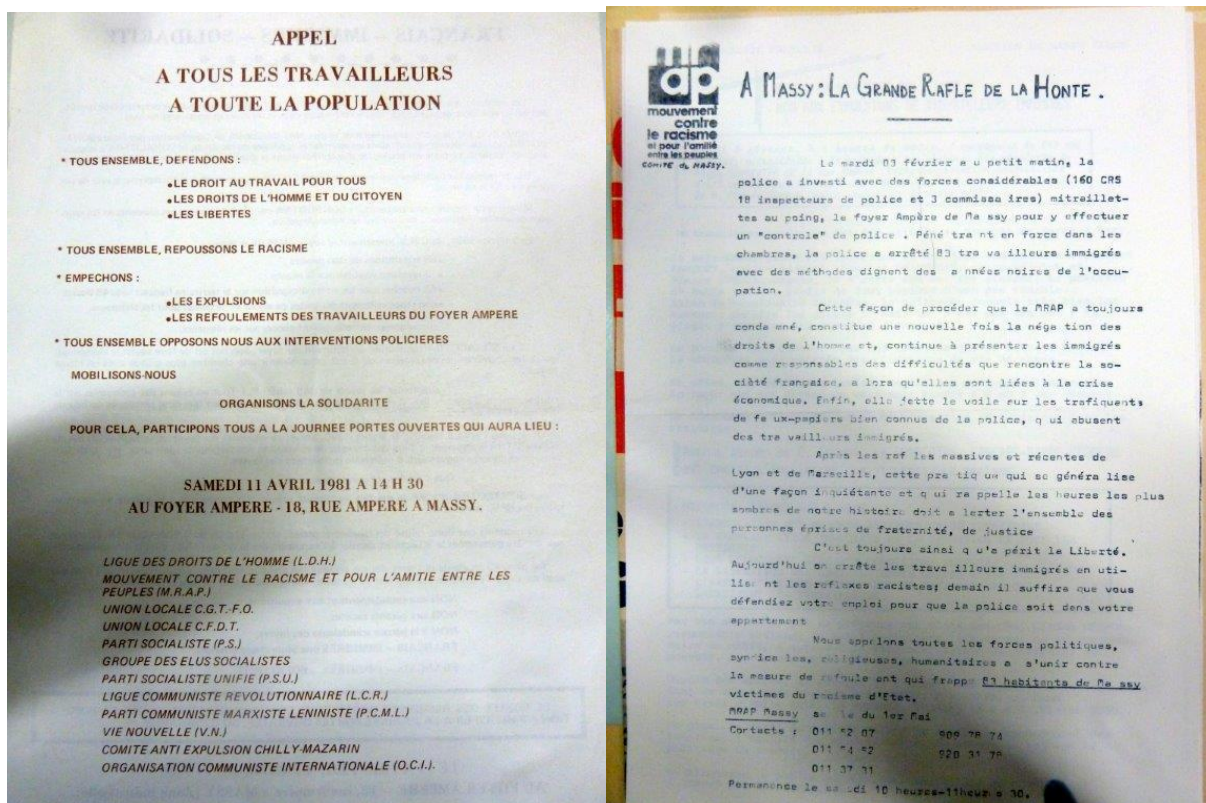
Massy : la rafle du 3 février 1981 au foyer Ampère et la grève de la faim de 21 tunisiens à Saint Marc

Durcissement des conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans les années 70

Reprenons en le résumant le blog *menzel-b-ferryville* (cf. dessous). Après une politique active de recherche de « bras » à l'étranger (ONI et autres organismes d'état) pour construire grands ensembles (en particulier celui de Massy), monter les automobiles et produire d'autres biens de consommation des « 30 glorieuses », les années 70 marquent un durcissement du contrôle de l'immigration : le projet de loi Barre-Bonnet, tout comme la circulaire Fontanet-Marcellin, est le premier texte depuis 1945 qui réglemente l'entrée et le séjour des étrangers en France. Ces lois vont pousser les immigrés, avec ou « sans papiers », à se mobiliser. Les syndicats vont cette fois prendre la mesure du problème et agir en solidarité avec ce mouvement. Dès 1978, des permanences juridiques s'organisent ainsi que des collectifs locaux de solidarités : une grande marche nationale contre les lois anti immigrés a rassemblé le 10 mai 1980 plus de quinze mille personnes à Paris. Dans la même période, et à côté de la longue grève des loyers des résidents de la Sonacotra, on assiste à une multiplication de luttes immigrées dans les grandes entreprises. Le 21 Avril 1981, en pleine campagne présidentielle, 21 tunisiens sans papiers se mettent en grève de la faim à Massy ; une autre grève aura lieu à Châlon-sur-Saône. A Massy, la grève fait suite à une impressionnante rafle qui a lieu le 3 février 1981 au foyer Sonacotra Ampère, le lendemain du vote de la loi « Sécurité et liberté ». Ces deux grèves vont finalement aboutir à des solutions positives au niveau des Préfectures.

Massy : la rafle policière au foyer Ampère le 3 février 1981

Au lendemain de l'adoption de la loi « Sécurité et liberté », une rafle de grande ampleur a lieu au foyer Sonacotra Ampère de Massy le mardi 3 février à 5 h du matin : cette rafle mobilisera 4 compagnies de CRS, 20 policiers de Massy, 18 inspecteurs et 3 commissaires ! Armes à la main, 172 chambres du foyer sont investies. Dès 6h30, le maire Claude Germon (PS ; la municipalité de Massy est « Union de la Gauche »), accompagné de Marie Noëlle Lieneman (PS) et du sénateur Gamboa (PCF), se rend sur les lieux et envoi à 7h22 un télégramme de très ferme protestation au préfet. 83 personnes sont emmenées à l'Hôtel de Police d'Evry : 3



résidents sont expulsés sur le champ, 62 sont relâchés avec arrêté d'expulsion du territoire dans les 48 h ; 42 résidents en situation difficile (maladie, chômage, accident du travail) sont eux aussi menacés d'expulsion. Immédiatement, de nombreuses associations, syndicats et partis protestent et se mobilisent : MRAP (cf. le tract joint), PS, PSU, CFDT.

Dès le lendemain, une délégation unitaire était reçue par le sous-préfet, demandant aux services préfectoraux de permettre aux immigrés interpellés de régulariser leur situation administrative. En même temps, le bureau municipal exige la réouverture immédiate des chambres des travailleurs interpellés. Le 11 avril, avec le soutien de nombreuses associations (LDH, MRAP, CGT-FO, CFDT, PS, PSU, LCR, PCMLF, VN), le comité des résidents invite les travailleurs et la population à une journée « Portes Ouvertes » au foyer Ampère. C'est dans ce contexte de mobilisation importante, que le 21 avril 1981, 21 travailleurs immigrés tunisiens sans papiers décident de se mettre en grève de la faim.

Écoutons le récit qu'en fait Hamed Kribi : « Mi avril, on est allé à la bourse du travail (alors salle du 1^{er} mai) pour se réunir à l'écart du monde. Les résidents les plus motivés prenant acte que « leur vie était ici », mais qu'il fallait faire quelque chose de spectaculaire avec le soutien de la population, est sorti la grève de la faim, 2 mois après l'intervention policière. Pour prendre cette décision, il a fallu travailler avec les gens, les partis politiques, avec l'église. Au départ, le curé Alain Baubière n'a pas voulu que cela se fasse à l'église. Je suis allé voir l'évêque de Evry, Guy Herbulot, j'ai eu une entrevue avec lui et Baubière et l'évêque a dit : « tous les enfants ont le droit de rentrer dans l'église » ; l'évêque était sensibilisé. On avait peur que la police arrive au moment de l'installation : le 21 avril, on est rentré dans la grève de la faim dans le sous-sol de l'église Saint Paul, avec comme mot d'ordre : « Papiers pour tous, Régularisation ». L'évêque a sorti un communiqué pour nous soutenir, la communauté paroissiale a bien accueilli (cf. lettre ci dessous), tout le monde, même Baubière. Quand on a lancé la grève, il y avait Claude Germon, François Deroin, François Morel, sa femme. La mairie a fourni tout le nécessaire, lits, couvertures, eau, sucre. On a organisé un comité de soutien, il y avait Guedj, Marie Noëlle, Juquin, Gamboa, Et à Massy, le 6 mai, il y a eu une grande manifestation, jamais vu cela, elle a fait le tour de la ville, de la rue Ampère à l'église Saint Marc, place de France et ainsi de suite Le deuxième tour de la présidentielle, c'était le 10 mai : la mobilisation et le soutien étaient au summum. Le soir, on nous a dit : demain un émissaire viendra de la part de la présidence, vous allez arrêter la

À la suite de l'occupation des locaux de l'église SAINT-PAUL de MASSY -MERCREDI 22 AVRIL 1981- Des chrétiens des communautés catholiques et des prêtres du secteur se sont réunis.

Ils proposent cette information et réflexion aux communautés du secteur.

Des immigrés, sans carte de séjour et de travail sont pour la plupart et malgré cette situation irrégulière employés depuis plusieurs années par différentes sociétés.

Ils demandent que leur situation soit étudiée et que leur soient délivrés les papiers nécessaires pour qu'ils puissent continuer à exercer leur métier.

A ce jour, voyant leur demande sans réponse, ils d'entre eux ont décidé de faire une grève de la faim et d'OCCUPER les locaux de l'église SAINT-PAUL de MASSY.

Cette occupation nous interpelle personnellement et aux niveaux de nos communautés catholiques du secteur MASSY-VERRIÈRES.

L'ÉGLISE DU CHRIST est accueillante et ne peut fermer ses portes à qui que ce soit.

Nos églises locales sont LIEUX DE REFUGE A TOUTE DETRESSE.

Comment pouvons-nous vivre cette grève qui se déroule près de nous ?

Des hommes souffrent moralement et physiquement.

Nous devons comme chrétiens chercher à comprendre leur démarche.

Chaque membre de nos communautés a la liberté de s'engager selon sa conscience.

Il est important que LEUR CRI SOIT ENTENDU ; que LEUR SOIT RECONNUE LEUR DIGNITE D'HOMME. et que rapidement une solution soit trouvée à leur problème.

De 25.4.81 19 + 4

X - Eau de l'oly (2 litres par jour et par grévistes)
- lit (au moins 15) → billes →
- Couvertures (au moins 30) → billes

X - Timbres des communiqués de presse

X - Remette de papier duplicateur 64g → 2kg billes

X - Sacs poubelles - billes

- Crevilles ? → billes

X - Tapis de sol (tente amovible) → 99 Beaudet

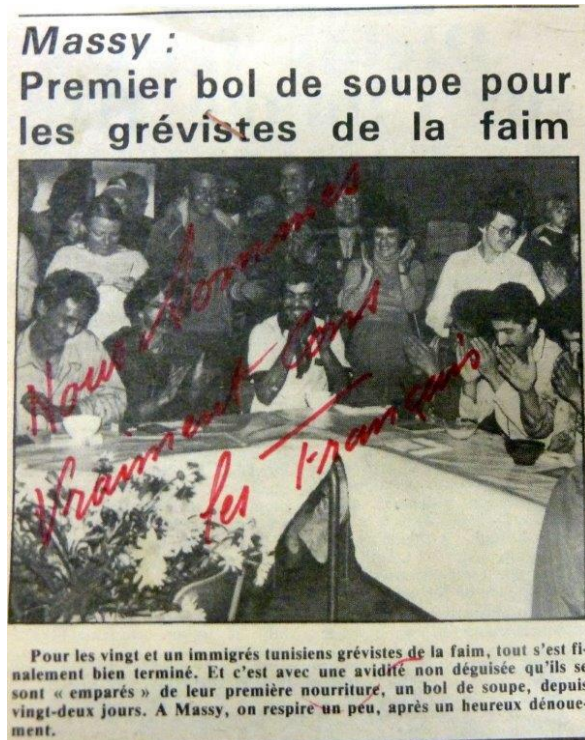
De 28/4/81 -
Journées pour les Chrétiens → D. Thamy
deux fois hebdomadaires → billes
à partir de ce jour les préparations de 5 litres + 10 litres
"gardiennes de nuit"

grève parce que ça ne sert à rien de continuer maintenant ». Le lendemain est venu cet émissaire, a qui on a dit : « on va aller avec des élus d'ici, si il y a un fruit, il faut le partager, tous ». Quelques temps plus tard, on m'a dit : « vous pouvez prendre les passeports des gens sans papiers sur Massy, vous aurez les titres de séjours » : j'étais installé dans un bureau en face de l'ancienne Mairie (l'actuel Office de Tourisme) ; il y avait la queue : 3000 régularisations s'y sont faites ».

L'arrivée de la Gauche et la régularisation exceptionnelle :

Reprenons ici l'analyse du *blog menzel-ferryville* : Mme N. Questiaux, Ministre de la Solidarité Nationale, fixe rapidement un rendez vous pour discuter des problèmes des sans papiers, en présence entre autres de la MTI, la FASTI et le GISTI. Le nouveau pouvoir va commencer à mettre en œuvre les premières mesures concernant l'immigration. Le débat sur la procédure de régularisation sera alimenté entre autre par les diverses estimations du nombre de sans papiers : les estimations les plus sérieuses avancent alors le chiffre 300 000. Quant à la régularisation proprement dite, c'est autour de conditions imposées que les débats et les polémiques vont avoir lieu. En effet, la circulaire du 11 août 1981 définit deux conditions principales de l'opération de régularisation qui commencerait le 30 août 1981 et se terminerait le 31 décembre de la même année (cette date sera reportée à deux reprises en janvier et février 82 sous la pression des associations) : a) être entré en France avant le 1er janvier 1981 ; b) avoir un emploi stable et un contrat de travail d'un an. Ces conditions très limitatives sont à l'origine d'une bataille pour en exiger l'assouplissement. Les associations de la MTI mais aussi la FASTI, le GISTI, la CFDT ... ainsi que de nombreux groupes politiques de l'époque vont y participer.

Xavier Guyon - Février 2019



Bibliographie

- Document de présentation générale : <http://menzel-b-ferryville.over-blog.com/2018/10/3-2-les-premieres-greves-de-la-faim-et-le-processus-de-mobilisation.html>
- Tract du MRAP (3 février 81) : « A Massy, La Grande Rafle de la Honte »
- Appel du Comité des résidents et des soutiens à l'a.m. porte ouverte au Foyer Ampère
- lettre de la communauté catholique suite à l'occupation de l'Eglise Saint Paul
- Organisation de l'appui matériel aux grévistes